



MAIRIE DE VIANE
81530 VIANE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VIANE

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Denis MAFFRE, Maire de la commune de Viane.

Date de convocation : 8 décembre 2023

Membres présents : Eliette BARDY, Marc MADERN, , Nathalie VIALA, CHAUDESAIGUES Sophie, CORBIERE Didier, Christine DENIS, Jean-Claude DURAND, MONFORT Elisabeth, Kévin PAGES.

Membres absents : LEROY Catherine, DESOUCHE Alexandre. Anne-Lise GILBERT Hervé POUMAYROL,

Procuration de M. POUMAROL donné à VIALA Nathalie.

Secrétaire de séance : VIALA Nathalie

RECRUTEMENT DE 2 AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Les opérations du recensement de la population de la commune de Viane auront lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 1367 euros pour 2024 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants, mais ne sera pas suffisante.

2 agents Recenseurs sont recrutés : Mme Sabine CHANTEFORT ET Mme Séverine MAURY.

NOMINATION D 'UN DEANTOLOGUE

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et un de ses décrets d'application paru au Journal officiel du 7 décembre 2022 prévoient que **chaque élu local doit désormais être en mesure de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales »**. Le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales. Il s'agit, par exemple, de situations de conflits d'intérêts dans lesquelles les élus peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Monsieur Claude BEAUFILS, Administrateur général, magistrat honoraire de la chambre régionale des comptes, a été désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Communautaire de la CCMLHL. IL est décidé de prendre le même déontologue pour les communes membres de la CCMLHL. Accord est donné à M. Le Maire à l'unanimité.

ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE A L'ISSUE DE L'APPROBATION DU PLUI

Lorsqu'il existe une ou plusieurs cartes communales sur le périmètre d'élaboration d'un PLUi, l'article R 163 -10 prévoit l'abrogation de celles-ci, à l'issue de l'approbation du nouveau document d'urbanisme.

Il convient d'acter le principe d'abrogation de la carte communale. En conséquence, le Conseil Municipal est amené à donner son accord sur le projet d'abrogation de la carte communale.

A l'issue de l'enquête publique, qui va avoir lieu début 2024, la communauté de communes des monts de lacaune Montagne et du Haut Languedoc (CCMLMHL) délibérera sur le principe d'abrogation des cartes communales et approuvera le projet de PLUi

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord au projet d'abrogation de la carte communale lorsque le PLUI sera approuvé, certainement courant 2024.

CONFIRMATION DE L'INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE L'ITINERAIRE « AIGA LACH » TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

Le Département demande au Conseil Municipal de valider une nouvelle fois le parcours crée autour du thème « eau et lait » vu lors d'un conseil précédent.

Demande d'inscription confirmée à l'unanimité.

NOMINATION D'UN REFERENT A L'UNION REGIONALE DES COLLECTIVITES FORESTIERES OCCITANIE PYRENEES MEDITERRANEE

L'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée, dont le Président est M. CROS, Maire de La Salvetat, est une association d'élus qui fédère à ce jour plus de 800 collectivités et porte la voix auprès des institutions, concernant les communes forestières.

Il est demandé de nommer un référent de la collectivité. M. DESOUCHE Alexandre, absent, est d'accord pour être nommé référent de la collectivité.

A l'unanimité des membres présents, M. DESOUCHE Alexandre, devient référent de la collectivité, auprès de l'Union Régionale des collectivités forestière Occitanie- Pyrénées- Méditerranée.

PROPOSITION COUPE DE BOIS PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

L'Office National des Forêts, fait une proposition concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions de l'ONF.

SUBVENTION POUR LES RESTOS DU CŒUR

La subvention 2023 n'a pas été attribuée pour les restos du cœur car le dossier de demande n'avait pas été retourné.

Une ligne budgétaire avait été prévue en remplacement du budget du CCAS pour faire face à des besoins d'aide sociale et la subvention des restos du cœur était réglée par le CCAS.

Ils demandent 500 Euros qui pourrait être réglés sur cette ligne budgétaire.

Il faut savoir que 20 personnes sur Viane sont bénéficiaires des restos du cœur.

A l'unanimité, le Conseil décide de verser 500 Euros sur le Budget 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- **Des virements de crédits** ont été réalisés pour faire face aux besoins budgétaires comme le prévoit la nouvelle nomenclature comptable M57 où il n'est plus nécessaire de réunir le Conseil pour décider de décisions modificatives comptables. Le Maire doit en informer des mouvements de crédits.
- **Démission de Mme GILBERT** nous a informé par courrier qu'elle souhaitait démissionner le 5 décembre 2023. Or, la démarche officielle d'un Adjoint revient à envoyer un courrier en RAR à M. le Préfet du Tarn.

La démission sera définitive à compter du jour de la notification de l'acceptation par le préfet.

Une réorganisation sera à prévoir au sein de la mairie si la démission est acceptée.

- **Courrier des Prés Verts** : Lecture par M. Le Maire de la lettre reçue le 11 décembre 2023, de l'Association des Prés Verts qui demande l'autorisation de mettre l'écusson de la mairie sur les plaquettes de présentation de leur projet d'habitat partagé inclusif.

Il précise, qu'il n'a pas eu le temps de prévenir en amont les membres du conseil de cette lettre.
Il souhaite que chaque membre du conseil puisse donner son avis sur cette demande et demande donc un vote à bulletin secret.

Vote : Exprimés : 11 Pour : 2 Contre : 8 Blanc : 1

La demande est donc refusée.

Séance levée à 21h.